



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 087-218717809-20250625-202541-DE



2025-041

**Nombre
de Conseillers :**

**en exercice -23-
présents 17
votants 20**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le 25 juin

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, M. LAUSERIE Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DELOS, Mme DOUSSAINT

ABSENTS : Mme BESSE, M. PREUILH, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. BÉNARD

Pouvoirs : Mme BESSE donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. PREUILH donne pouvoir à M. FOURNIER, Mme DA SILVA donne pouvoir à Mme LE GUEN

Monsieur Pierre CHEVALIER a été élu secrétaire de séance.

AVIS SUR L'INSTALLATION CLASSÉE SAS MODUL'O2 A LIMOGES

Vu l'arrêté DL/BPEUPn°2025-61 du 20 mars 2025 portant la mise à la consultation du public du dossier de demande présenté par la SAS MODUL'O2 concernant l'installation d'une unité de méthanisation de biodéchets alimentaires située 11 rue Thimonnier et d'une lagune de stockage située route du Grand Beaune sur la commune de Limoges.

Vu le dossier présenté par la société MODUL'O2.

Le projet MODUL'O2 s'inscrit dans un contexte national marqué par un déficit structurel en capacités de traitement et de valorisation des biodéchets alimentaires.

Le projet est composé de deux entités complémentaires :

- une unité de méthanisation dénommée Modul'O2 Limoges, implantée sur la zone d'activités nord de Limoges,
- une lagune de stockage du digestat, déportée sur un site distinct située route du grand Beaune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable sous réserve du respect de la zone de captage de l'eau des Vergnes en souhaitant une zone d'exclusion plus importante que le minimum requis.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 01/07/2025
Qualité : MAIRE

Claudette ROSSANDER